ASSOCIATION DES COMMUNES GENEVOISES

Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative au financement 2020, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses sportives diverses pour un montant de CHF 300'000.-

Décision de l'Assemblée générale de l'ACG	**:**	**19 juin 2019**
Dossier communiqué le	**:**	**27 juin 2019**
Délai d'opposition *(y compris suspension du 01.07 au 31.08.2019 - cf. art. 13, al.1 LAC)*	:	**14 octobre 2019**
Délai de réception des résolutions à l'ACG	**:**	**21 octobre 2019** (= délai d'opposition + délai de transmission)

Dès 2012, s'inspirant de l'enveloppe culturelle intercommunale, l'Assemblée générale a décidé de créer une seconde enveloppe destinée à permettre le soutien, par le FI, de prestations sportives à fort caractère intercommunal. Celle-ci a été reconduite chaque année depuis lors.

Pour mémoire et pour limiter notre présentation à 2018, les événements sportifs financés par les communes, auxquels ont été attribuées des subventions complémentaires prélevées sur cette enveloppe ont été les suivants :

- Team Genève (LRT fonds de compensation) CHF 48'000.-
- Jeux Nationaux (2018) CHF 150'000.-

Compte tenu de ce qui précède, l'Assemblée générale de l'ACG a décidé, le 19 juin 2019, de maintenir l'enveloppe sportive à son niveau de 2019, soit CHF 300'000.-.